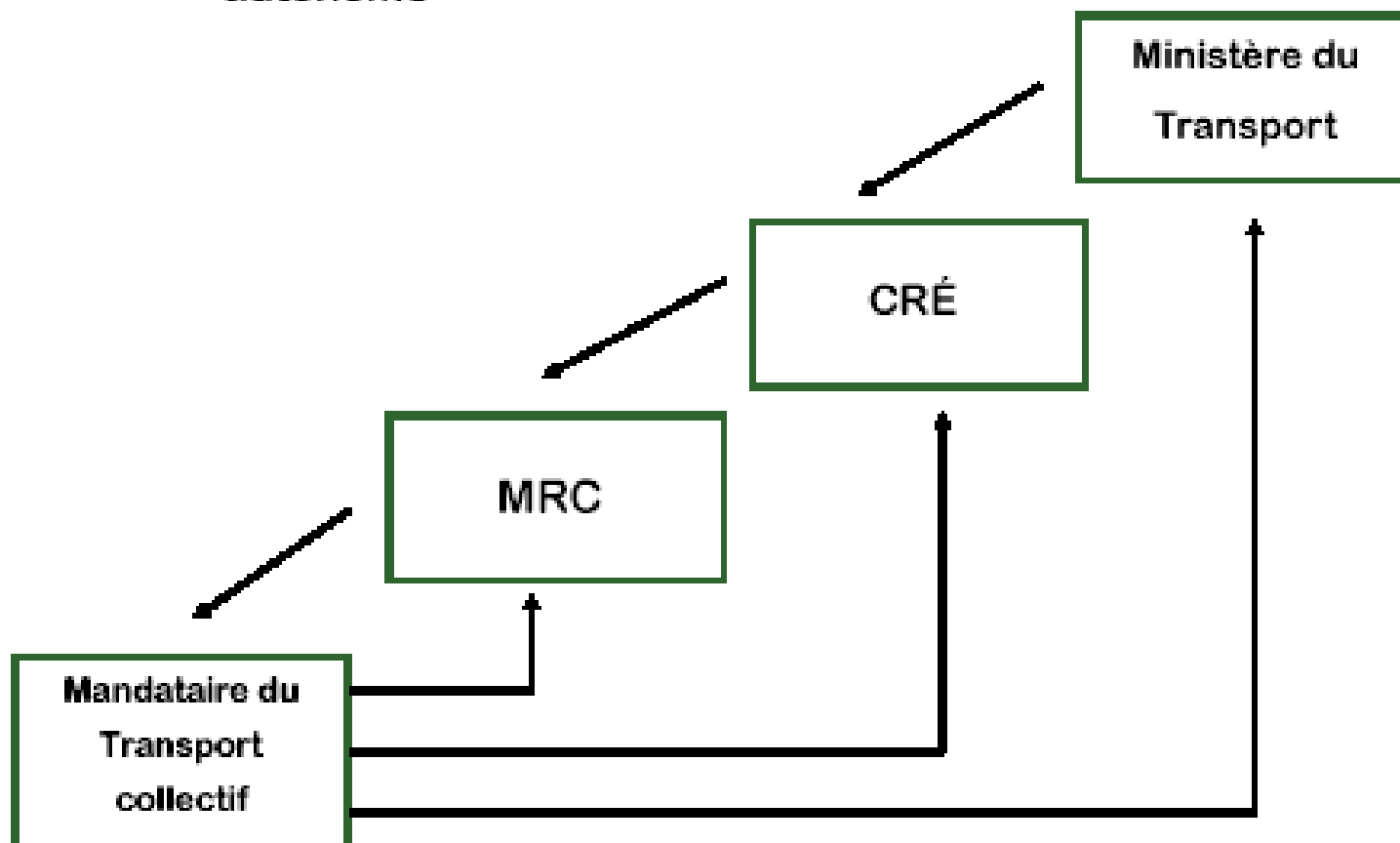




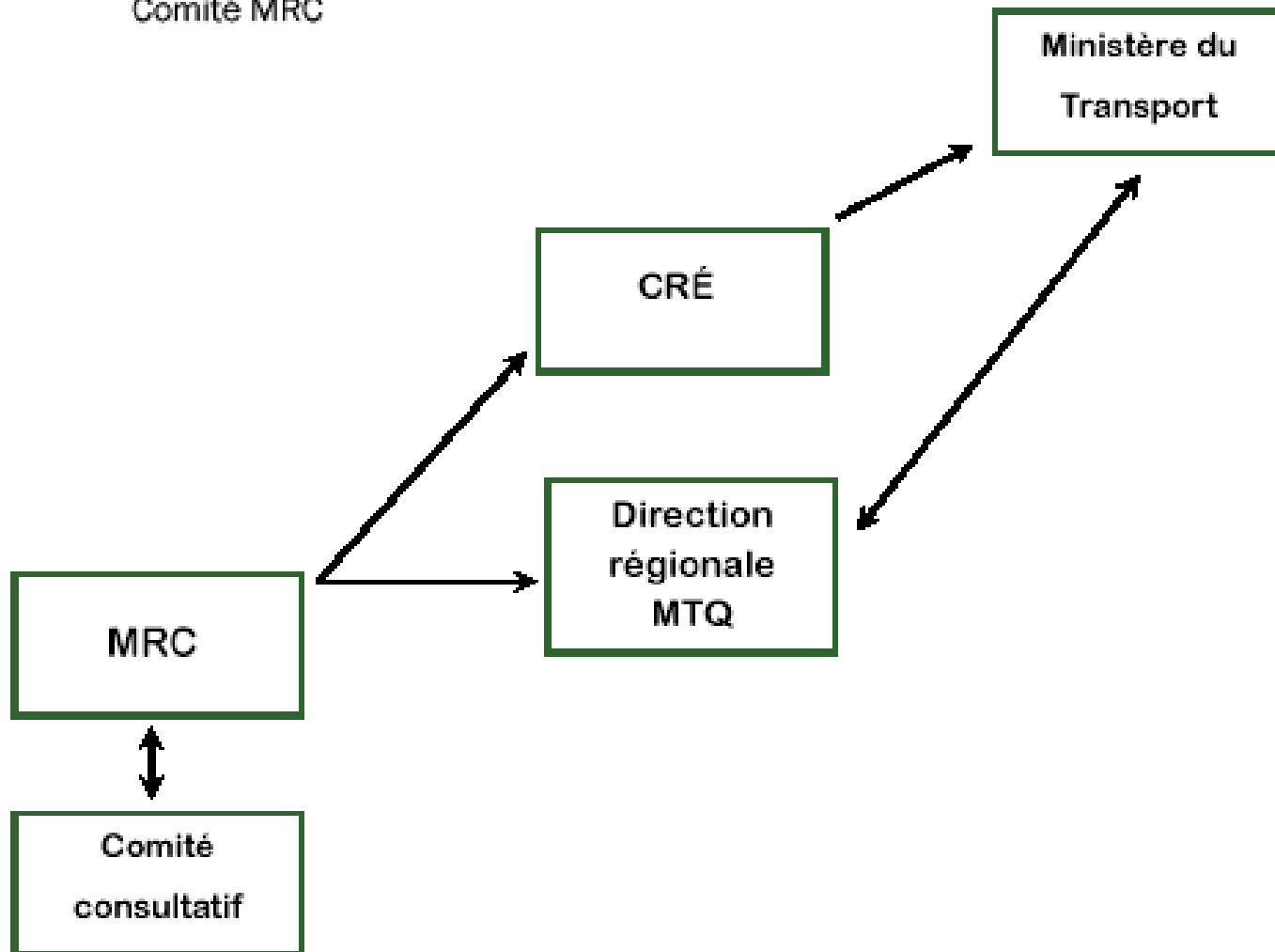
# L'organisation du transport collectif en régions et territoires ruraux

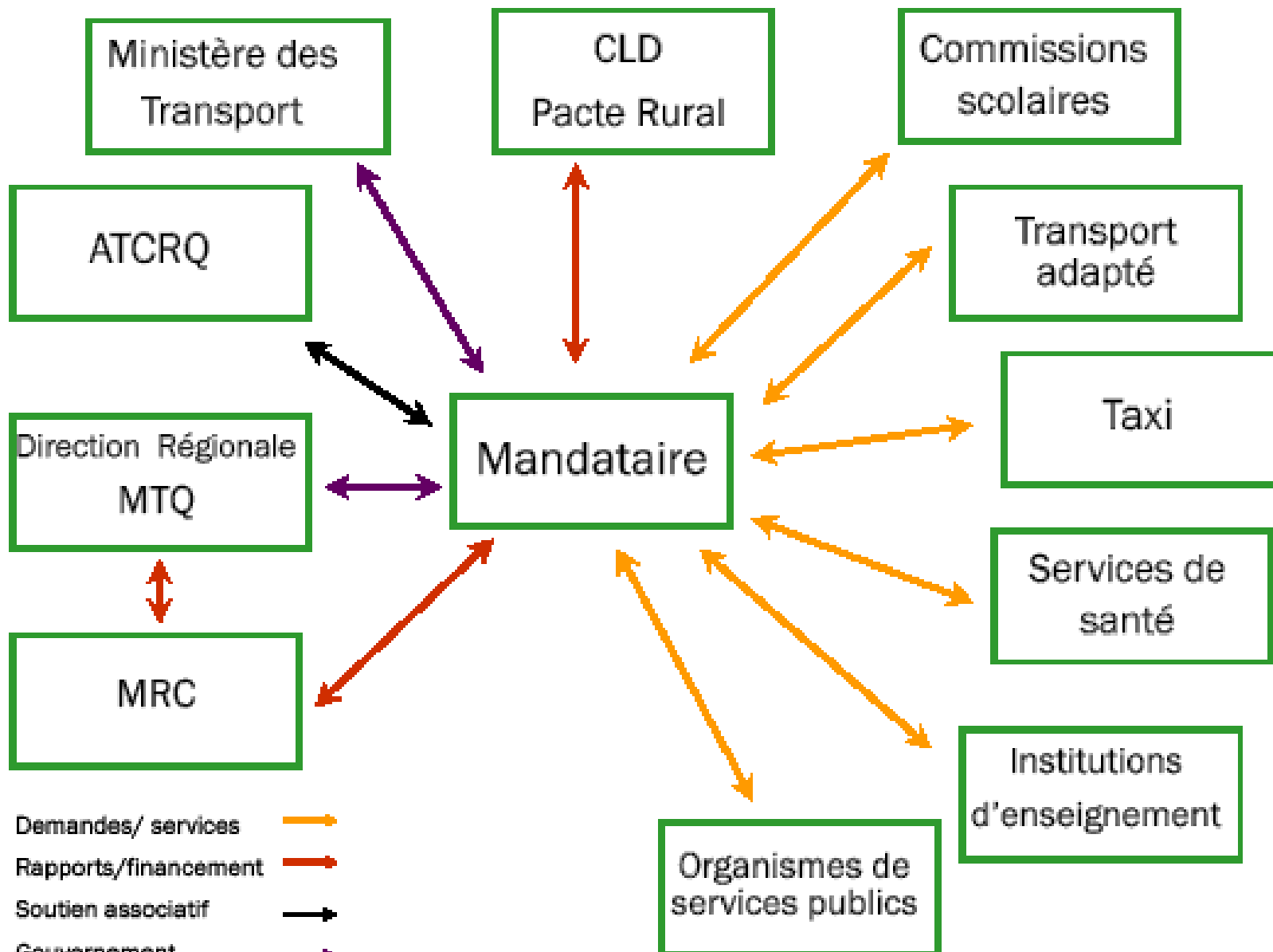
Juin 2012

## Organisation autonome

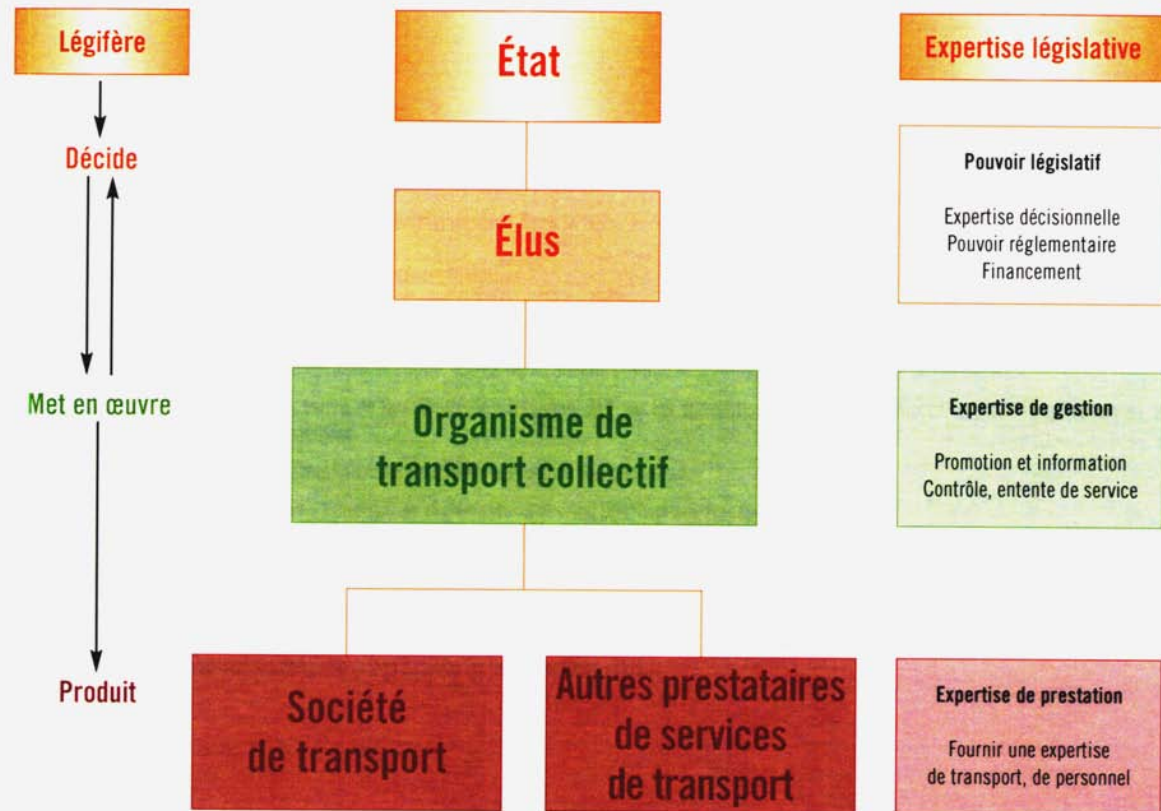


Comité MRC





# Organisation du transport collectif de personnes au Québec





# Organisation du transport collectif

Au Québec, le transport collectif se divise en 3 paliers de gouvernement

- ❑ Palier décisionnel
- ❑ Palier organisationnel
- ❑ Palier opérationnel



# Palier décisionnel

Instances prenant décisions politiques, économiques + planification

- ❑ Définir une vision + une mission
- ❑ Rendre disponible le financement
- ❑ Prendre une décision de planification + d'organisation
- ❑ Choisir + encadrer les organismes de gestion des réseaux



# Palier organisationnel

Instances gérant l'organisation + offre de mobilité de personnes

- ❑ Offrir une expertise d'organisation + de planification (appui palier décisionnel)
- ❑ Développer une expertise de mise en place de l'offre
- ❑ Proposer les outils de production de l'offre de mobilité des personnes





# Palier opérationnel

Instance produisant les outils + les services de prestation de transport relative à l'offre de mobilité de personnes



# 6 rôles des acteurs

## □ Décisionnel

- ✓ Prise de décisions politiques, économiques, sociales
- ✓ Planification de la mobilité des personnes

## □ Financement

- ✓ Subventions de transport collectif
- ✓ Implication/travail dans les comités de financement

## □ Organisationnel

- ✓ Organisation + gestion de la mobilité des personnes



# 6 rôles des acteurs

## □ Législatif

- ✓ Rédaction ou application des lois relatives au transport

## □ Informatif

- ✓ Source d'information pertinente
- ✓ Identification des besoins

## □ Opérationnel

- ✓ Prestation des services



# Compétences Municipalités

Selon la politique québécoise du transport collectif de juin 2006

- Responsables du transport collectif
- Pouvoir de décrire le dit transport
- Planifier son organisation



# Compétences MRC

Selon la politique québécoise du transport collectif de juin 2006

- Responsables de la coordination de l'utilisation des ressources déjà présente
- Soutenir ces ressources



# Compétences CRÉ

Selon la politique québécoise du transport collectif de juin 2006

- Élaboration des projets de transport collectif
- Gestion des dits projets basés sur la mise en commun des ressources existantes sur son territoire



# Compétences CRÉ

- ❑ Favoriser la concertation des partenaires d'une région donnée
- ❑ Donner des avis au Ministre sur le développement de sa région
- ❑ Évaluer les organismes de planification + de développement local + régional
- ❑ Élaborer + mettre en œuvre le plan quinquennal de développement
- ❑ Conclure des ententes spécifiques avec des partenaires multiples gouvernementaux ou autres



# Plan quinquennal

- Développement économique + emploi
- Développement social + santé
- Protection de l'environnement
- Aménagement du territoire
- Développement du transport
- Culture, loisirs + santé
- Éducation, recherche + science





# En résumé

## 3 paliers de gouvernance

- Décisionnel:  
gouvernement + municipalités
- Organisationnel:  
organismes de transport collectif
- Opérationnel:  
sociétés de transport,  
prestataires de services



# En résumé

## Politique québécoise du transport collectif

### ❑ Municipalités + MRC

- ✓ Pouvoir de planifier l'organisation
- ✓ Soutenir financièrement

### ❑ CRÉ

- ✓ Coordonner les services MRC (région)
  - ✓ Mise en commun des ressources existantes d'une région



# Types de financement

De manière générale, nous retrouvons  
4 types de financement

- ❑ Régulier au fonctionnement
- ❑ Régulier pour certaines clientèles
- ❑ Ponctuel en fonction de certains programmes et clientèles
- ❑ Contrat d'affaire



# Régulier au fonctionnement

Les subventions s'appliquent à l'ensemble  
des activités de l'organisme

- Programme du Ministère des  
Transports
- MRC



# Régulier pour certaines clientèles

Les subventions s'appliquent à des clientèles ou à des besoins spécifiques:

- ❑ Partenariat avec une institution d'enseignement, entreprises, organismes communautaires, organismes de services...
- ❑ Transport bénévole (organisme reconnu)
- ❑ Québec en forme



# Ponctuel en fonction de certains programmes

Les subventions s'appliquent à des clientèles ou à des besoins spécifiques.

- ❑ Pacte rural
- ❑ Nouveaux horizons
- ❑ Différents ministères selon les clientèles
- ❑ Familles



## Suite

- ❑ Secrétariat à l'action communautaire
- ❑ Municipalité amie des aînés
- ❑ Conférence régionale des élus (entente)
- ❑ Centre local d'emploi
- ❑ Centre local de développement
- ❑ Organismes locaux



# Constats généraux

Il existe un nombre impressionnant de sources de financement pour les organisations de transport collectif de personnes en milieu rural;

L'offre de transport est basée selon des clientèles spécifiques;

Les gestionnaires doivent investir temps et énergie pour assurer la viabilité et la pérennité de leur organisation.